AVERTISSEMENT PASTORAL DE M. L'ÉVÊQUE DU DÉPARTEMENT DE RHÔNE ET LOIRE, MÉTROPOLITAIN DU SUD-EST,

Aux Ecclésiastiques qui exercent dans son Diocese le ministere de la Confession.

A LYON,
De l'Imprimerie d'AMABLE LE ROY, place St.-Jean.

1791.



AVERTISSEMENT

PASTORAL

DE M. L'ÉVÊQUE

DU DÉPARTEMENT DE RHÔNE ET LOIRE,

MÉTROPOLITAIN DU SUD-EST;

Aux Ecclésiastiques qui exercent dans son Diocese le ministere de la Confession.

ADRIEN LAMOURETTE, par la Miséricorde Divine, et dans la Communion du Saint Siége Apostolique, Evêque du Département de Rhône et Loire, Métropoli-

tain de l'Arondissement du Sud-Est, aux Ecclésiastiques de notre Diocese qui exercent le ministere de la Confession, SALUT et Bénédiction en Jesus-Christ, notre Seigneur.

TOUS les jours, Nos très-chers Freres, il nous parvient des plaintes contre la conduite inconsidérée de ces Ecclésiastiques indomptables et perturbateurs, qui peu contens de blasphémer dans leur cœur la sagesse des loix établies pour la régénération du sacerdoce, s'opiniâtrent de plus en plus à se servir de leur ancien ascendant sur les opinions et sur les consciences, pour multiplier le nombre des murmurateurs et des séditieux, et pour faire

tomber, avec la constitution du Clergé, toute la constitution même de l'Empire.

Nous ne ferons jamais un crime à un Prêtre de bonne foi, paisible et homme de bien, de ne pouvoir accorder, avec la voix de sa conscience, le prononcé du serment que l'autorité publique exige de tout Prêtre fonctionnaire public. Mais aussi, nous ne croirons jamais qu'un Ministre de la Religion puisse souffler, autour de lui, le feu de la discorde, et demeurer honnête homme. Un Ecclésiastique de ce caractere, prend de lui-même, sa place parmi les méchans; et tandis qu'il impute aux modestes observateurs de la loi, le crime du schisme et de l'hérésie, il ne veut pas voir qu'il se rend un malheureux trans-

fuge de la probité et de l'honneur, et qu'il exerce, au milieu de ses Freres, le plus odieux et le plus flétrissant de tous les ministeres.

Quelle ténébreuse manœuvre, que celle qui s'ourdit à l'ombre de ces Tribunaux sacrés dont la Religion n'avoit environné les murs de nos temples, que pour ménager aux hommes des ressources toujours ouvertes à leur besoin de se pacifier, et de se réconcilier avec le Ciel et leurs semblables ! Ainsi ces trônes où ne devoient triompher que la miséricorde et l'amour, et destinés à la distribution des mérites d'un Dieu mort pour assurer la paix à la terre, et pour nous rendre bons, vertueux et heureux, se changent aujourd'hui en des volcans qui menacent tout, et qui portent de toutes

parts la consternation et la terreur.

Vertueux Peres de famille qui avez déposé dans notre sein vos alarmes sur l'esprit de fanatisme et de fureur que vos enfans éternellement trompés et égarés, rapportent sans cesse au milieu de vos foyers auparavant si innocens et si tranquilles, vous savez quels tableaux nous pourrions ici exposer à l'indignation de la classe pure et sage de nos Concitoyens, si nous voulions publier vos récits, et s'il n'étoit dans nos principes et dans notre cœur, d'épargner aux hommes les plus coupables, les amertumes de la honte, et de les supporter avec patience, jusques dans leurs plus extrêmes et leurs plus punissables écarts.

Mais le pire de tous les scan-

dales qu'a enfanté l'abus du ministere de la Pénitence, c'est, N. T. C. F., que les mêmes Prêtres qui se font une étude d'irriter les hommes contre la loi, semblent méconnoître toute regle et toute discipline, foulent aux pieds les plus indispensables bienséances, convertissent en confessionnaux toute enceinte qui favorise leurs menées turbulentes, exercent celui de tous les ministeres qui impose la plus sévere décence, dans des retraites profanes, dans leurs propres demeures, sans distinguer ni le sexe ni l'âge; et ne songent pas que sur le ridicule prétexte de soutenir l'ancienne discipline, c'est-à-dire, l'ancien usage de la vénalité des nominations et des institutions ecclésiastiques, ils violent les plus irréfragables, les plus an-

ciens, les plus nécessaires Canons de l'Eglise universelle, et qu'ils ouvrent une nouvelle porte à la corruption des mauvais Prêtres.

Ceux-ci, en effet, N. T. C. F., n'ont plus besoin que de manifester leur opposition à la constitution du Clergé, pour être estimé, accueilli et recherché par les mêmes hommes qui auroient rougi, autrefois, de les fréquenter et de les connoître. Leur refus d'obéir aux loix, les absout de tout déshonneur ; et l'esprit de parti les réconcilie avec tous les anciens improbateurs de leurs déréglemens et de leur inconduite. Quel pourroit donc être aujourd'hui le frein d'un Prêtre immoral et dissolu ? Et quelle digue reste-t-il à opposer à sa perversité, s'il lui est permis d'établir par-tout son confessionnal ?

Ne calculons pas ici, N. T. C. F., les affreuses et innombrables conséquences d'un si inconcevable abus. A vous seul, grand Dieu ! appartient la connoissance de la profonde et invisible dépravation des cœurs hypocrites, et des excès où la facilité du vice peut les précipiter. A vous seul appartient le jugement de cette cause terrible. Mais, malheur à ceux qui auront les premiers frayé cette voie d'iniquité et de scandale !

C'est pour mettre fin, autant qu'il est en nous, à des maux si dignes de nos sollicitudes, et de tous les gémissemens de la vraie piété, que nous devons prévenir tous les Ecclésiastiques qui exercent le ministere de la confession dans notre Diocèse, et sur-tout dans la ville de Lyon,

que si nous avons différé d'employer les mesures séveres et efficaces que sembloient nécessiter l'urgence et la gravité des circonstances, ce délai ne nous a été inspiré que par l'espoir et le desir de voir ceux qui s'égarent, se reconnoître, et circonscrire dans les limites de la justice et de la décence, un ministere qui n'a point été établi sur la terre pour troubler les hommes, ni servir de voile aux mauvaises mœurs : et que si nous ne voyons incessamment disparoître cet abus déplorable, nous céderons, malgré nos inclinations indulgentes et fraternelles, à l'obligation qui nous est prescrite d'y opposer toute la résistance de l'autorité dont nous sommes revêtus.

Mais pourquoi vous obstineriez-vous, N. T. C. F., à remplir d'une

maniere irréguliére et occulte une fonction qui ne vous est pas interdite ? Nous vous le répétons : votre refus de prononcer le serment ordonné aux Ministres publics du culte, ne sera jamais un tort à nos yeux, pourvu que vous respectiez l'ordre, et que vous aimiez la paix. Nous révérons, dans la classe de ceux qui suivent les mêmes opinions que vous, un nombre d'hommes vraiment incorruptibles et inappréciables ; comme nous mésestimons, parmi ceux qui ont juré fidélité à la constitution du Clergé, des Prêtres entiérement dépourvus de l'esprit de leur état. Ce que nous nous faisons un devoir d'honorer toute notre vie, ce sont les gens de bien des deux opinions opposées. Il ne peut subsister de

division réelle, qu'entre les méchans et les bons. Mais quelque soit, N. T. C. F., la contrariété de nos idées, et l'incompatibilité de nos systêmes, si nous nous rencontrons au point central de la probité et de la vertu, nous sommes essentiellement uns, et nous nous devons mutuellement cette tendresse et cette confiance qui font le charme de la sociabilité humaine.

Laissez-donc, N. T. C. F., laissez tous ces misérables débats, qui ne font que tarir dans votre cœur, et dans celui des Fideles que vous guidez au tribunal de la pénitence, toute l'onction et toute la douceur de la piété évangélique. Conduisez-les comme vous le faisiez avant les événemens qui ont donné naissance aux inutiles disputes qui

agitent maintenant le sacerdoce. Vous n'êtes pas chargés de former à la théologie ceux dont le Ciel vous a confié la conduite. Former des Chrétiens ; voilà votre tâche : et rien ne se ressemble moins que l'Evangile et la théologie systématique. Ne dites jamais à des hommes qui ne doivent porter à vos pieds, que les soupirs de la componction, et les larmes de la pénitence : *ce n'est plus que dans nos mains, que réside la puissance de lier et de délier.* Nous ne tenons pas ce langage, nous, à ceux qui emploient notre ministere, et nous ne leur inspirons ni soupçon, ni défiance sur la réalité de la jurisdiction que vous exercez sur les consciences. Nous ne vous rendons odieux à personne ; et nous déploierions toute la sévérité des regles

évangéliques, contre ceux qui auroient à s'accuser devant nous d'avoir manqué au respect et aux égards qui vous sont dus. Pourquoi seriez-vous moins bons et moins justes que nous ?

Si les Fideles vous interrogent, N. T. C. F., sur ce qu'ils doivent penser et faire, au milieu du conflit d'opinions qui partage en deux classes les guides des consciences, répondez-leur que la Religion leur défend d'entrer dans ces disputes, que Jesus-Christ est indivisible, et qu'il faut reconnoître pour le véritable organe de sa doctrine et de sa grace, tout Prêtre qui enseigne ce qu'il a enseigné, et qui inspire la pratique des vertus qu'il a recommandées aux hommes. Enfin, montrons à tous nos Freres, que nous

sommes d'accord sur le fond de la Religion, et sur tous les points qui intéressent le salut des ames. Et pour les convaincre que nous tenons tous au tronc de la vie éternelle, et que ce qui nous divise, n'a pour objet que des rameaux accessoires, que des côtés accidentels et étrangers au corps et à la substance de l'Evangile, exerçons tous notre zele et notre ministere dans les mêmes temples, et ne nous cachons jamais les uns des autres. Celui qui se cache, fût-il juste dans ses motifs, renonce au moins, à sa réputation de franchise et de sincérité. Une ame droite et noble ne connut jamais la mystérieuse puérilité des petites précautions; et ce qu'elle fait dans l'obscurité, elle est prête à le faire à la face de tout l'univers.

Que ceux d'entre vous, N. T. C. F., qui sont comme nous, de bonne foi, ne trouvent donc plus, dans la dissemblance de leurs opinions et des nôtres, un mur qui doive éternellement rompre entre *les compagnons de la vocation sainte*, toute correspondance et toute communication. Si nous sommes, de part et d'autre, hommes de bien, pourquoi nous haïrions nous ? Ne sommes-nous pas doublement Freres ? Est-il une fraternité plus étroite et plus sainte, que celle dont la probité et le sacerdoce sont le lien ? Et si nous nous aimons, pour quoi nous éviter et nous fuir ? Nous différons de principes ! eh bien, N. T. C. F., espérez - vous que le ressentiment qui nous tient si persévéramment éloignés les uns des autres, ramenera l'unité ? Nous som-

mes peut-être plus faits que nous ne pensons, pour nous estimer et nous aimer. Rapprochons-nous pour nous éclairer, pour nous expliquer, et sur-tout pour nous jurer une fraternité éternelle. C'est l'absence qui grossit tous les torts. Combien de fois est-il arrivé aux hommes les plus prévenus les uns contre les autres, de s'étonner de l'effet d'une entrevue tranquille et d'une explication amicale, et de s'embrasser, en rougissant d'avoir pu cesser un seul instant, de se respecter et de se chérir ?

Nous ne cessons, N. T. C. F., de conjurer le Seigneur de vous inspirer pour nous les mêmes sentimens dont nous sommes pénétrés pour tous ceux même qui manifestent la plus invincible détermination à nous méconnoître. Eh ! que nous importe que

vous refusiez de nous voir sous le caractere de votre Evêque ? Est-ce là un motif d'éloignement et de séparation ? Il est un titre auquel nous attachons un plus grand prix : c'est celui d'homme de bien, celui de votre frere, de votre concitoyen, de votre ami. Nous osons vous promettre de remplir, auprès de vous, tous les engagemens qu'imposent tous ces noms si sacrés et si touchans ; et nous sommes bien convaincus que ceux qui ne sont pas entraînés par l'esprit de parti, sentiront la raison et la justice de ce langage.

Comme il nous importe que nos dispositions et nos sentimens sur l'objet de cet avertissement, soient connus de tous les Fideles confiés à notre conduite, notre intention est qu'il soit affiché aux lieux accou-

tumés, et publié au prône des Paroisses, le Dimanche qui suivra le jour de sa réception.

Donné à Lyon, en l'Evêché Métropolitain, le vingtieme jour de Mai mil sept cent quatre-vingt-onze.

† ADRIEN, *Evêque-Métrop. de Rhône et Loire.*

PAR MANDEMENT.

PONSON.